

Charte d'Objectifs

*pour une gestion durable et solidaire
de la ressource en eau souterraine*

Janvier 2015



1 - S'engager dans la Charte d'obj

► Une charte d'objectifs pour s'entendre collectivement sur l'avenir de la nappe de Crau

La *Charte d'objectifs* est un document d'étape, fondateur du Contrat de nappe de la Crau (cf page 4 - explication de l'outil "Contrat de nappe"). Elle permet de consolider l'engagement de tous les acteurs locaux et d'acter la feuille de route à suivre sur la nappe de Crau d'ici les 6 prochaines années.

► Les engagements des signataires de la Charte

Valider le diagnostic et adhérer aux enjeux et objectifs à atteindre sur la nappe de Crau

Intégrer la question de la ressource en eau dans les politiques locales

Promouvoir auprès des habitants du territoire une véritable culture citoyenne de la Crau

S'impliquer dans les prochaines étapes du Contrat :

- Participer à l'élaboration des actions (précision des besoins, portage et contribution envisageables...) ;
- Mettre en oeuvre des actions, soit en tant que maître d'ouvrage ,soit comme appui et conseils aux porteurs ;
- Participer activement aux instances de concertation du Contrat de nappe pendant son élaboration, sa mise en oeuvre et son suivi.

Intérêts de l'engagement

- En adhérant à la charte, les signataires bénéficient :
- de financements potentiels pour leurs projets en lien avec la ressource en eau ;
 - d'un appui technique et de conseils de la structure porteuse du Contrat de nappe ;
 - d'un label reconnaissant leurs politiques éco-responsables et sociales (accès à l'eau pour tous).

En adhérant à la charte, les signataires contribuent à préserver une ressource en eau suffisante pour satisfaire les usages, les milieux et les paysages.



► Les signataires de la Charte

► Les communes, leurs groupements et les établissements publics

- Commune d'Arles
- Commune de Saint-Martin-de Crau
- Commune de Mourières
- Commune d'Aureille
- Commune d'Eyguières
- Commune de Lamanon
- Commune de Salon-de-Provence
- Commune de Grans
- Commune de Miramas
- Commune de Saint-Chamas
- Commune d'Istres
- Commune de Fos-sur-Mer
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Commune de Port-de-Bouc
- Commune de Saint-Mitre-les-Remparts
- Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)
- Communauté d'agglomération Agglopolo Provence
- Communauté d'agglomération du Pays de Martigues (CAPM)
- Syndicat Mixte du Pays d'Arles
- Parc Naturel Régional de Camargue
- Parc Naturel Régional des Alpilles
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles (SMGAS PA)
- Syndicat Mixte CLESUD
- Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCAU)
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Touloubre (SIAT)
- Établissement Public d'Aménagement et de Développement Ouest Provence (EPAD)

► Les acteurs économiques

Activité agricole

- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Comité du Foin de Crau
- Fédération Départementale des Structures Hydrauliques (FDSH)
- Contrat de canal Crau-Sud Alpilles
- Les associations d'irrigation

Activités artisanale, commerciale et industrielle

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Pays d'Arles
- Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
- Grand Port Maritime de Marseille-Fos (GPMM)
- EDF
- Entreprises partenaires (ESSO, SPSE (Société du Pipeline Sud-Européen...))
- Associations d'industriels (Environnement Industrie, UNICEM...)

Activité militaire

- Base aérienne 125 d'Istres

► Les associations de protection et d'éducation à l'environnement

- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Arles
- Association "Les amis des marais du Vigueirat"
- Association pour la Défense de l'Environnement Saint-Martinien (ADESM)
- Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA (gestionnaire de la Réserve Naturelle)
- France Nature Environnement PACA (FNE)
- Ligue de Protection des Oiseaux PACA (LPO)
- Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions

► Les partenaires institutionnels

- Préfecture des Bouches-du-Rhône
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- Commission Exécutive de la Durance (CED)

► Les partenaires scientifiques

- Montpellier Sup-Agro - Domaine du Merle
- Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE)

Vous pouvez retrouver le recueil de signatures de la présente Charte dans un document annexe.

2 - Une charte élaborée grâce à une c

Septembre 2013 :

Lancement officiel de l'élaboration du **Contrat de nappe Crau**

- = outil **partenarial et contractuel** (engagement volontaire et non imposé)
- = outil **opérationnel et financier** de gestion de la ressource en eau souterraine du territoire craven
- = outil **non réglementaire**
- = **cohérence** avec les autres outils existants (Contrats de canal Crau-Sud Alpilles et du Comtat à la mer, SCOT¹, OUGC², Natura 2000...)
- = **programme d'actions sur 5-7 ans** portées par des maîtres d'ouvrage **publics et/ou privés**

¹ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
² OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau à usage agricole

Automne 2013 :

3 ateliers d'échanges sur le diagnostic : "Nappe sur table... Et si on se disait tout sur la nappe !"
1 atelier de synthèse

- ▶ **Partage croisé du diagnostic avec plus de 100 personnes (71 structures invitées)**
- ▶ **Mise en évidence des enjeux à traiter dans le Contrat**



Février 2014 :

Validation du diagnostic et des enjeux par le Comité de Pilotage

- ▶ **Préfiguration du Comité de Nappe, instance officielle de concertation du Contrat de nappe**



concertation locale active

Juin 2014 :

2 ateliers "Nappe en actions"

- 50 personnes présentes pour définir des objectifs et proposer des pistes d'actions pour le Contrat en fonction de leurs usages de la nappe et de leurs rôles sur le territoire (présence des élus locaux, des techniciens des collectivités, des acteurs du monde agricole, des industriels, des acteurs de l'environnement, des partenaires institutionnels "extra-locaux"...)



Été - automne 2014 :

Rédaction de la Charte d'objectifs transmise aux acteurs locaux et partenaires techniques et financiers pour avis préalable et délibération

Janvier 2015 :

Signature officielle de la charte d'objectifs et installation du Comité de nappe créé par arrêté préfectoral

- Premier engagement vers la concrétisation du Contrat de nappe de Crau

Les prochaines étapes

Printemps 2015 :

Élaboration du programme d'actions du Contrat en concertation avec les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers

Juin 2015 : Passage de l'avant-projet du Contrat en Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Automne 2015 : Passage du dossier définitif en commission des aides de l'Agence de l'Eau

1^{er} semestre 2016 : Signature officielle du Contrat de nappe de la Crau

2016-2022 : Mise en oeuvre des actions du Contrat de nappe sur le territoire

3 - La nappe de Crau... En quelque

16 communes sont alimentées par l'eau de la nappe : Arles, Saint Martin-de-Crau, Mouries, Aureille, Eyguières, Lamanon, Salon-de-Provence, Grans, Miramas, Istres, Fos s/Mer, St Chamas, Port Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc, Martigues et Saint-Mitre-les-Remparts.

100 000 personnes vivent sur ce territoire mais l'eau de la nappe est consommée par **270 000 habitants**.

Agriculture :

14 000 ha de prairies irriguées en gravitaire

6 000 ha de vergers et maraîchage (captages en majorité).

Des paysages et une biodiversité exceptionnels structurés par l'eau.

Des infrastructures de transport denses : routes, autoroutes, voies ferrées, gazoducs, oléoducs... et des plateformes logistiques.

Prairies Irriguées



Zones Naturelles



Zones Urbaines, Industrielles



Etangs Principaux & Mer



Marais Principaux



Canaux d'Irrigation Principaux

Limites Communales



Nappe libre des Cailloutis de la Crau



Le Rhône

PORT SAINT LOUIS DU RHONE

Autoroutes
 Routes départementales
 Routes nationales



Environ 70% de la recharge annuelle de la nappe est assurée par l'irrigation des prairies à partir des canaux alimentés par la Durance.

1 ha de prairie irriguée permet d'alimenter en eau potable 200 personnes/an

30% de la recharge annuelle de la nappe est assuré par les précipitations

400 km de canaux principaux et secondaires gérés par des associations syndicales d'irrigants et 1600 km de filioles privées assurent l'acheminement de l'eau jusqu'aux parcelles.

De nombreuses activités socio-économiques :

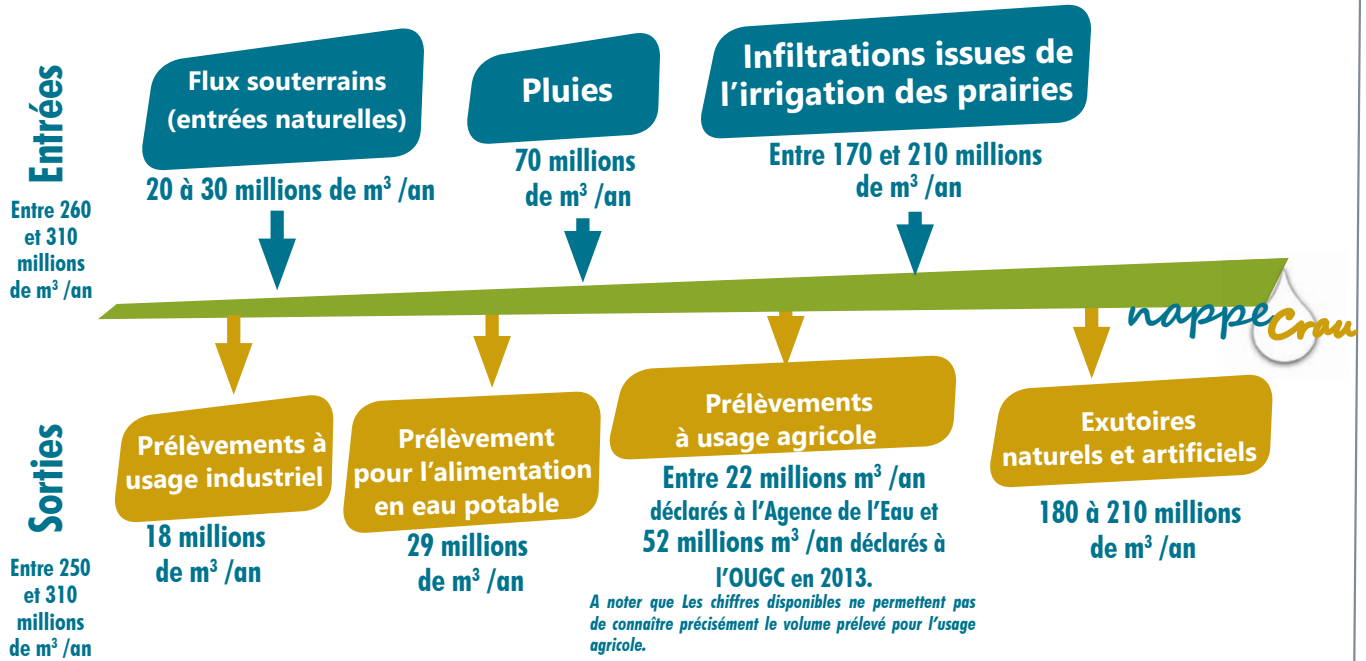
- agriculture (foin de Crau, maraîchage, arboriculture...)
- industries de grande envergure (activités pétrolières, chimiques et métallurgiques)
- activités "militaires" (base aérienne d'Istres, dépôt de munitions...).

Des richesses écologiques de la Crau sous protection (Réserves Naturelles Nationales des Coursouls et sites Natura 2000).



Ressource en eau de la nappe de Crau : un équilibre fragile dépendant d'une ressource extérieure (Durance)

Bilan hydrique de la nappe de Crau (estimatif 2013 - réactualisé par rapport à la synthèse du diagnostic)



L'état des connaissances montre que les entrées et sorties sont du même ordre de grandeur, ce qui atteste d'un équilibre fragile de la ressource en eau souterraine.

Source : Olliso et al., 2013. Modelling of drainage and hay production over the Crau aquifer for analysing impact of global change on aquifer recharge. In Procedia Environmental Sciences 19

Zoom sur l'eau de la nappe issue de la Durance

► La nappe de la Crau est alimentée à 70% environ par le surplus des eaux d'irrigation gravitaire issues de la Durance, transportées par un réseau ingénieux de canaux datant du 16^{ème} siècle.

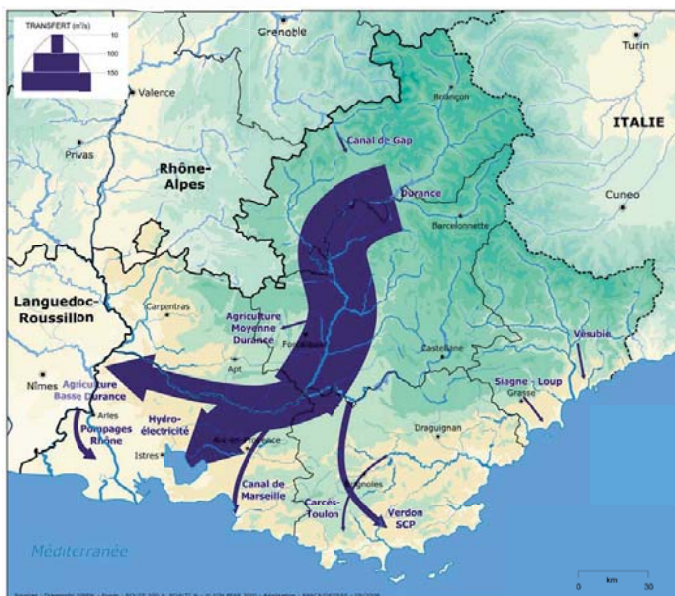
► Les grands aménagements hydrauliques de la fin des années 50-début des années 60 (construction du barrage de Serre-Ponçon et du canal EDF jusqu'à l'étang de Berre) ont permis de sécuriser les usages sur de nombreux territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. De 1961 à aujourd'hui, le territoire de la Crau a connu très peu de crises aiguës sur la ressource en eau, la dernière datant de 2007.

► 400 à 470 millions de m³ d'eau transitent dans les canaux de Crau et Sud-Alpilles dont 300 millions de m³ sont apportées aux parcelles cravennes.

► Des interrogations sont aujourd'hui soulevées. Le contexte local et régional, les nouvelles pratiques, les évolutions économiques, le changement climatique ainsi que le cadre réglementaire pourraient influencer le maintien de l'état quantitatif de la nappe.

- Par exemple, l'eau d'irrigation gravitaire alimentant la nappe de Crau devra-t-elle être mieux partagée pour assurer une solidarité amont / aval sur la Durance ? (réflexion en cours dans le cadre du Schéma Régional de l'Hydraulique Agricole - SRHA et Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la Ressource en Eau - SOURCE PACA).

- Par exemple, quels seront les effets de l'augmentation de la fréquence des crises liées au relèvement des débits réservés ?



Débits moyens des principaux transferts d'eau
SOURCE PACA - Novembre 2010

Qualité des eaux de la nappe de Crau un bon état de santé menacé

- ▶ Une nappe d'eau globalement de bonne qualité apte à la production d'eau potable.
- ▶ Certains signes de dégradation à surveiller :
 - Augmentation de la minéralisation de la nappe,
 - Présence ponctuelle, mais de plus en plus fréquente, de phytosélectifs, d'hydrocarbures et de certains métaux.
- ▶ Des pollutions avérées issues d'accidents (SPSE) ou de sites industriels anciens (CTBRU (décharge d'Entressen), Rassuen, dépôt de munitions SIMT...).
- ▶ Une nappe côtière vulnérable aux intrusions salines.
- ▶ Des activités humaines nombreuses, facteurs potentiels de pollutions.



Pour disposer d'un diagnostic plus complet de la nappe de Crau, vous pouvez télécharger le document de synthèse "Diagnostic et enjeux" sur <http://symcrau.com>

Évolution du territoire

Une mutation profonde du territoire craven qui impacte la ressource en eau souterraine d'un point de vue quantitatif et qualitatif

Une population en augmentation à l'horizon 2030-2040 : des nouveaux besoins en eau.

Les infrastructures et réseaux, développés ces 60 dernières années, ont favorisé l'urbanisation jusqu'en limite du territoire (les routes et autoroutes permettant d'urbaniser de plus en plus loin des centres urbains).

Augmentation de l'artificialisation des sols au détriment des surfaces agricoles : perte de prairies irriguées qui concourent directement à la recharge de la nappe.

835 hectares agricoles ont été perdus entre 1997 et 2009.
600 ha de prairies irriguées sont ouvertes à l'urbanisation (PLU) à l'horizon 2020/2025.

Mitage du territoire en périphérie des agglomérations (développement de l'habitat diffus) : risque de multiplication des points de prélèvements dans la nappe (forages privés), vecteurs de pollutions.

Tendances d'évolution de la ressource en eau :

- Baisse de la recharge de la nappe par recul des prairies irriguées gravitairement (pression foncière sur les prairies, changements de pratiques agricoles, pression sur la ressource en eau Durance...) et artificialisation croissante des sols (développement de nouvelles zones d'habitat, de zones d'activités commerciales ou industrielles...).
- Augmentation des besoins, partiellement compensés par la réalisation d'économies d'eau (efficacité des réseaux, pratiques éco-responsables).
- Risque de dégradation de la qualité par intrusion saline.

4 - La charte : enjeux et objectifs

► 5 enjeux retenus

à l'issue de la concertation et validés en Comité de Pilotage

(14 février 2014)

Eau & Aménagement du territoire

Enjeu : Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau souterraine pour le maintien des usages et des milieux humides

Quantité / Usages - Milieux

Enjeu : Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux

Gouvernance

Enjeu : Asseoir une gouvernance opérationnelle de l'eau sur le territoire de Crau : solidarité, gestion concertée et anticipation

Qualité / Usages - Milieux

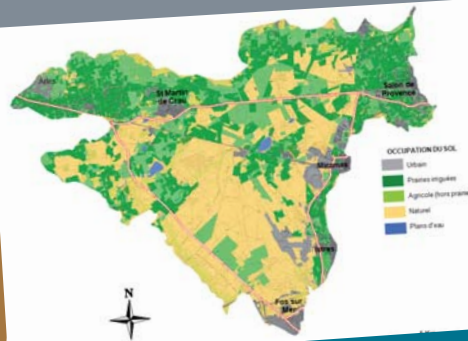
Enjeu : Maintenir une bonne qualité de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides

Communication et sensibilisation

Enjeu : Cultiver et ancrer l'identité de la Crau



Eau & aménagement du territoire



A Enjeu : Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau souterraine pour le maintien des usages et des milieux humides

Constat

- Le développement du territoire et son aménagement ont des conséquences importantes en matière de consommation en eau, de recharge de la nappe (urbanisation des prairies) et de pression de pollutions potentielles.
- La question de l'eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif n'est encore pas naturellement intégrée aux projets d'aménagement réalisés sur le territoire de la Crau.

Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

A1

Prendre en compte la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau

Exemples d'actions

- Étude "Ressource majeure" (identifications des secteurs stratégiques de la nappe à préserver, évolution de la recharge et des prélèvements, changement climatique...).
- Communication / sensibilisation sur les changements climatiques, les évolutions réglementaires sur la Durance et sur les résultats des études supra-territoriales et des préconisations à mettre en oeuvre. (cf. Actions de l'enjeu D (gouvernance) et E (communication)).

A2

limiter en amont les impacts des projets sur l'eau (aspects quantitatifs et qualitatifs)

Exemples d'actions

- Guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau (et des milieux) dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.
- Préservation des zones stratégiques identifiées dans l'étude "ressource majeure" de toute activité potentiellement polluante. Intégration de ces zones stratégiques dans les documents d'urbanisme.

A3

limiter l'artificialisation des sols

Exemples d'actions

► **A relier avec l'objectif : Maintenir les prairies irriguées (à partir des canaux) [enjeu quantité]**

- Suivi de l'évolution de l'usage des sols : actualisation de la cartographie 2012 des surfaces ouvertes à l'urbanisation.
- Mise en place de mesures de protection des zones agricoles d'intérêt pour la nappe (suite étude Ressource Majeure)
- Compensation des aménagements impactant la nappe (contournement autoroutier d'Arles...).
- Étude sur les réserves foncières potentiellement disponibles.

"Il faudrait penser un nouveau modèle de l'habitat car en tant qu'élu(e)s, on subit la pression du logement. Les gens veulent du logement individuel et non collectif... Comment prendre en compte la demande des populations et la préservation de nos espaces naturels et agricoles ?"

Céline TRAMONTIN, élue à l'agriculture à Istres

"La gestion de l'eau conduite par le SYMCRAU n'a aucune prétention à geler le territoire. Le territoire doit vivre, il n'est pas figé. Il doit être pris dans toutes ses composantes économiques, environnementales et humaines"

Louis MICHEL, Président du SYMCRAU, élu à l'urbanisme et à l'environnement au SAN Ouest Provence

B Enjeu : Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux



Constat :

- Les besoins en eau pour l'ensemble des usages (eau potable, industrie, agriculture) sont aujourd'hui satisfaits sur le territoire.
- Leur évolution probable à l'horizon 2025 (cf démographie) soulève aujourd'hui des questionnements notamment dans un contexte de diminution probable de la recharge.

Les OBJECTIFS

souhaités par les acteurs de la nappe

B1

Améliorer la connaissance du fonctionnement de la nappe et des milieux associés

Exemples d'actions

- Mise en place d'un modèle hydrogéologique de la nappe de la Crau.
- Étude prospective de la pérennisation de la recharge de la nappe
- Mise en place de bilans mensuels et annuels du fonctionnement des canaux et communication au SYMCRAU.
- Étude sur les exutoires naturels de la nappe (fonctionnement hydrogéologique, hydrologique et biologique)

B2

Maîtriser les prélèvements dans la nappe par l'ensemble des usagers

Exemples d'actions (possibles)

► **A relier avec l'objectif : Développer une culture citoyenne de l'eau sur le territoire [enjeu communication / sensibilisation]**

- Étude sur les volumes prélevables pour définir le volume exploitable par chaque catégorie d'usager en fonction de la ressource disponible.
- Cartographie du mode d'irrigation des prairies de Crau.
- Réhabilitation des réseaux d'eau potable (amélioration des rendements) : schémas directeurs et travaux sur les réseaux.
- Diagnostic d'économie circulaire des entreprises du secteur de Fos-Etang de Berre et travaux d'économies d'eau.
- Étude de la faisabilité d'un réseau d'eau brute sur le territoire du SAN à partir des canaux d'irrigation.

B3

Sécuriser les usages

Exemples d'actions

- Maillage des réseaux AEP¹.

B4

Maintenir les prairies irriguées (à partir des canaux)

Exemples d'actions

► **A relier avec l'objectif : Limiter l'artificialisation des sols [enjeu aménagement]**

- Étude sur la pérennité socio-économique de la filière Foin de Crau (lien avec Contrat de canal) et de la pérennité des structures d'irrigation.
- Réflexion sur la prise en compte collective des services rendus par les canaux à la nappe et leurs usagers.
- Mise en place des outils de protection des terres agricoles (ZAP², PAEN³...).

► **A relier l'objectif : Défendre l'agro-écosystème craven [enjeu gouvernance]**

B5

Anticiper et gérer collectivement les crises

Exemples d'actions

► **A relier avec l'objectif : Anticiper et gérer collectivement les crises [enjeu gouvernance]**

- Élaboration d'un dispositif de gestion de crise (anticipation des périodes de tension sur la ressource, mise en place d'une cellule de crises...).

“Je suis producteur du foin de Crau et donc fournisseur d'eau de la nappe... La question de l'avenir de l'économie du foin est essentielle... Aujourd'hui les transmissions des exploitations sont de plus en plus coûteuses et ne sont donc pas toujours reprises. Les terres sont rachetées et s'ouvrent à l'urbanisation. Si 600 ha sont prévus à l'urbanisation dans les PLU, ça signifie que les communes risquent de se servir sur les prairies de foin pour s'agrandir. Sans la culture du foin, c'est la recharge de la nappe qui va être remise en cause”

Alfred LEXTRAIT, agriculteur - Comité du Foin de Crau

¹ AEP : Alimentation en Eau Potable
² ZAP : Zone Agricole Protégée
³ PAEN : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Enjeu : Maintenir une bonne qualité de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides



Constat :

Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

- ▶ Une nappe d'eau globalement de bonne qualité qui présente une bonne aptitude à la production d'eau potable.
- ▶ Des indices notables de dégradation par les pesticides, les dérivés d'hydrocarbures et les bactéries.
- ▶ Des pollutions ponctuelles avérées : aménagements territoriaux anciens aux conséquences fortes et néfastes pour la nappe.
- ▶ Une nappe côtière dont le biseau salé menace la qualité des eaux en bordure Sud-Est du territoire.
- ▶ La multiplication des points de prélèvements éparés (forages privés) très mal connus qui sont vecteurs de pollution.

C1

Prévenir les pollutions diffuses

Exemples d'actions

- ▶ Évaluation des risques de contamination de la nappe de la Crau par les produits phytosanitaires.
- ▶ Suivi la qualité des eaux d'irrigation.
- ▶ Étude socio-économique pour développer les cultures bio (priorité aux secteurs stratégiques).
- ▶ Évaluation des apports toxiques diffus des PME/PMI sur la nappe de Crau.
- ▶ Mise au norme des dispositifs d'assainissement non collectif.
- ▶ Étude de définition des milieux récepteurs des effluents traités par la STEP¹ d'Istres Rassuen et d'acceptabilité de ces milieux.

C2

Gérer les pollutions historiques et prévenir les pollutions accidentelles

Exemples d'actions

▶ **A relier avec l'objectif : Savoir gérer collectivement les crises qualitatives et quantitatives [enjeu gouvernance]**

- ▶ Mise en place d'un protocole de gestion de crise "pollution".
- ▶ Suivi de la dépollution des sites pollués en Crau (SPSE², CSD³ La Crau, SIMT⁴,...).
- ▶ Optimisation de la gestion des pollutions industrielles via la mise en place d'une convention cadre entre SPSE et la Réserve naturelle des Coussouls (*cf lien avec gestion de crise*).

C3

Assurer un bon état qualitatif des milieux alimentés par la nappe

Exemples d'actions

- ▶ Mise en place d'un suivi écologique des milieux.
- ▶ Étangs d'Entressen et de l'Olivier : diagnostic de fonctionnement des deux étangs et mise en place d'un plan de gestion en vue de l'atteinte du bon état écologique.

C4

Contenir le biseau salé

Exemples d'actions

- ▶ MOnitoring de la SALinité de l'aquifère de la Crau (MOSAIC) :
 - Mise en place d'une gestion dynamique du barrage anti-sel
 - Compréhension du système et des processus de salinisation
 - Mise en place d'un réseau de suivi patrimonial
 - Définition de mesures de gestion du biseau salé.

¹ STEP : Station d'épuration
² SPSE : Société du Pipeline Sud-Européen Elle assure l'approvisionnement des raffineries et d'une plateforme pétrochimique sur l'axe Fos-Karlsruhe (769 km) réparties sur 3 pays (France-Suisse-Allemagne).
³ CDS La Crau : Centre de stockage des déchets de la Crau
⁴ SIMT : Société Industrielle de Munitions et de Travaux ancien site de munition à Saint-Martin-de-Crau



Constat :

► Les acteurs locaux ont réaffirmé l'importance de la gouvernance et de la concertation pour préserver collectivement la nappe de Crau. Le Contrat de nappe est jugé, à ce titre, l'outil adapté à l'échelle du territoire pour faire avancer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement. Le rôle du SYMCRAU est ainsi apparu comme essentiel dans la "veille" des projets d'aménagement. A noter le caractère non régalien du Contrat et du SYMCRAU qui n'ont pas vocation à sanctionner ou à contraindre réglementairement le développement.

Les OBJECTIFS
souhaités
par les acteurs
de la nappe

D1

Renforcer le rôle de la structure porteuse (le SYMCRAU) et assurer l'animation et de suivi du Contrat de nappe

Exemples d'actions

- Animation du Contrat de nappe et pérennisation des moyens du syndicat (financement des postes actuels, création de nouveaux postes éventuels pour la mise en œuvre du contrat...).
- Appui du SYMCRAU auprès des aménageurs, des collectivités... dans la prise en compte de l'eau et des milieux en matière d'aménagement du territoire.
- Création d'une Maison de l'Eau.
- Réalisation d'un bilan à mi-parcours et d'un bilan final du Contrat de nappe. Valorisation de la plus-value / efficacité du Contrat.

D2

Travailler de manière concertée et assurer une prise de décision collégiale dans le Contrat de nappe

Exemples d'actions

- Mise en place et animation d'instances de concertation ad hoc avec des rôles et compétences dédiés : Conseil de l'Eau avec les citoyens, création d'un réseau avec les services urbanisme des collectivités...
- Articulation du contrat avec les démarches existantes (Contrats de canaux, SCOT, Natura 2000, OUGC¹...).

D3

Défendre l'agro-écosystème craven

Exemples d'actions

- Participation active du SYMCRAU auprès des instances duranciennes : rôle de lobby pour le maintien de l'accès à l'eau, porte parole des collectivités..
- Lobbying auprès des instances de bassins, des instances nationales et européennes pour défendre la technique d'irrigation gravitaire et la culture du foin de Crau en étroite collaboration avec les instances agricoles (Comité du Foin de Crau, Chambre d'agriculture, Contrat de canal...).

D4

Anticiper et gérer collectivement les crises quantitatives et qualitatives

Exemples d'actions

- Élaboration d'un protocole de gestion de crise pollution et de crise "quantitative" entre les différents préleveurs (protocole de répartition entre les usages, priorisation des usages...) dans le prolongement du protocole de la CED² sur la Durance.
- Organisation d'une cellule de crise.

¹OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective. Il a été créé en 2010 par la Chambre d'agriculture 13 pour gérer les prélèvements agricoles en nappe.

²CED : Commission Exécutive de la Durance, créée en 1907 pour gérer les conflits liés aux pénuries d'eau récurrentes sur la Durance. Elle gère également en collaboration avec EDF, la réserve agricole du barrage de Serre-Ponçon.



Constat :

Les OBJECTIFS souhaités par les acteurs de la nappe

“La communication est essentielle pour que chacun comprenne mieux la Crau. Comprendre que ce n'est pas parce que la Crau est plate et qu'on a de l'espace qu'on peut construire partout. Il faut sensibiliser au fait que la Crau, c'est un tout : la biodiversité au-dessus, l'eau au-dessous et qu'il faut préserver cette richesse”

F. RABEMANANJARA
Animateur Natura
2000 - PNR Camargue

- ▶ La nappe de Crau et son fonctionnement restent méconnus des habitants du territoire. Par ailleurs, la Crau souffre d'un déficit d'image face à ses voisins que sont la Camargue ou les Alpilles (économie touristique faible ici) alors que le territoire de la Crau est tout aussi riche au niveau patrimonial que ses des “deux alliés”.
- ▶ Il apparaît indispensable de conduire une communication-sensibilisation durable pour mieux faire connaître, reconnaître et apprécier l'eau en Crau, ses richesses écologiques, paysagères et culturelles mais également pour développer des comportements respectueux de la nappe.

E1

Centraliser et diffuser les connaissances sur la nappe. Sensibiliser, former et informer aux spécificités du territoire et de la nappe

Exemples d'actions

- ▶ Faire vivre l'observatoire de la nappe de Crau.
- ▶ Définition d'une stratégie de communication et d'éducation et création d'outils adaptés.
- ▶ Renforcement des programmes pédagogiques sur l'eau et la nappe auprès des scolaires (soutien des collectifs).
- ▶ Valorisation et échanges de pratiques sur les actions du Contrat mises en oeuvre par les différents maîtres d'ouvrage.
- ▶ Mise en place d'un suivi citoyen du niveau de la nappe.
- ▶ Sensibilisation à l'agro-écosystème craven et ses particularités (eau brute de Durance, canaux et irrigation alimentant la nappe, pastoralisme...).

E2

Développer une culture citoyenne de l'eau sur la nappe de Crau

Exemples d'actions

- ▶ **A relier avec l'objectif : Maîtriser les prélèvements dans la nappe par l'ensemble des usages (favoriser les économies d'eau afin de réduire les pressions sur la nappe.)**
[enjeu ressource quantitative]

- ▶ Sensibilisation aux économies d'eau.
- ▶ Sensibilisation à la déclaration des forages domestiques (formation des foreurs par exemple) et des forages agricoles.
- ▶ Sensibilisation à la réduction de l'usage des phytosanitaires (collectivités, habitants, gestionnaires d'infrastructures, agriculteurs...).
- ▶ Diagnostics communaux de l'utilisation de l'eau et orientation vers des pratiques économes.
- ▶ Réalisation d'un porter à connaissance sur la tarification de l'eau (sociale, graduelle incitative,...).

E3

Valoriser les richesses écologiques, paysagères et culturelles qui fondent l'identité de la Crau

Exemples d'actions

- ▶ Création d'un sentier d'interprétation au Domaine du Merle.
- ▶ Maillage (et mutualisation) des opérations, sites et équipements de valorisation du patrimoine de la Crau.

Animateur du Contrat de nappe :



Syndicat Mixte de gestion de la nappe de la Crau

20 Cité des Entreprises - ZI du Tubé Sud

13800 Istres

Tel : 04.42.56.64.86

Email : contact@symcrau.com

Site internet : www.symcrau.com

Partenaires techniques et financiers du Contrat de nappe :

